

SOUTIEN FINANCIER AUX PROJETS DES ORGANISMES INTERVENANT DANS LE CHAMP DE L'AIDE A DOMICILE EN SEINE-SAINT-DENIS

Dans le cadre de la convention pour la modernisation et la professionnalisation des services d'aides à domicile de la Seine-Saint-Denis signée avec la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), le Département propose un dispositif de soutien financier pour certains de vos projets.

- Si vous voulez valoriser vos parcours de tutorat : voir fiche 1

- Si vous voulez former vos aides à domicile :
 - par des formations thématiques : voir fiche 2

- Si vous voulez proposer un soutien psychologique à vos aides à domicile en organisant dans votre structure un groupe de parole pour les aidants professionnels : voir fiche 3

- Si vous voulez soutenir les aidants familiaux : voir fiche 4



ATTENTION :

Attention tout justificatif non fournir à la réalisation ou en cours de réalisation de chaque action entrainera le retrait du montant de l'action en dépit de la notification de délibération

- Généralement, en cas de notification favorable, s'il est constaté qu'une action n'a pas été réalisée selon les conditions prévues dans les fiches. La subvention correspondante à cette action n'est pas versée, elle est déduite de la subvention notifiée dans la délibération.
- Cependant suite au contexte actuelle le Conseil Départemental de Seine Saint Denis fera preuve de souplesses pour l'année 2020 et toutes actions en lien avec les fiches actions ayant débuté dès janvier 2020 pourront faire l'objet d'une demande de subvention conformément aux actions proposées par l'appel à projet CNSA 2020.

1-Soutien aux parcours de tutorat lors des nouveaux recrutements

Quoi	Soutien financier aux services mettant en place un parcours de tutorat (intervention en binômes) lors des nouveaux recrutements
Pourquoi	Favoriser l'accueil et l'accompagnement au sein de la structure de nouveaux salariés.
Pour qui	Services d'aides et d'accompagnement à domicile intervenant auprès des personnes âgées et / ou handicapées ou Services polyvalents d'aide et de soins à domicile
Combien	<p>315 € par tutorat pour chaque nouveau recrutement</p> <p>Le montant demandé doit être en adéquation avec la taille du service, ce critère sera apprécié par la commission.</p>
Comment	Le tuteur doit justifier d'une formation au tutorat avant de se porter tuteur pour le nouvel arrivant.
Informations impératives à transmettre & calendrier	<p><u>Dans le dossier de candidature</u> : Nombre de parcours de tutorat, profil des nouveaux salariés et des tuteurs, <u>attestation nominative de « formation antérieure »</u> au tutorat pour chaque tuteur</p> <p><u>De la réception de la notification et jusqu'au 15 novembre 2020</u> : Transmission de la fiche bilan et de l'attestation de réalisation.</p>

2-Formation thématique non diplômante

<p>Quoi</p>	<p>Soutien financier aux services proposant des formations thématiques destinée aux professionnels intervenant auprès des personnes âgées et / ou handicapées.</p>
<p>Pourquoi</p>	<p>Développer des formations en direction des intervenants professionnels</p>
<p>Pour qui</p>	<p>Services d'aides et d'accompagnement à domicile intervenant auprès des personnes âgées et /ou handicapées.</p>
<p>Combien</p>	<p>Coûts pédagogiques : 15€ / heure de formation / personnes</p> <p>Coûts salariaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 14€ / heure / agent non qualifié • 17€ / heure / agent qualifié <p><u>Pas de remplacement pour les encadrants</u></p> <p>Le montant de la prise en charge pourra être plafonné par la commission en fonction de la taille du service.</p>
<p>Comment</p>	<p>La thématique de la formation est à l'appréciation du service.</p> <p>Attention : <i>le financement ne concerne pas les services d'aide à domicile pouvant bénéficier d'une aide financière de leur OPCA et/ou du Conseil régional. Sauf en cas de refus de financement par l'OPCA (joindre la lettre de refus)</i></p>
<p>Informations impératives à transmettre & calendrier</p>	<p><u>Dans le dossier de candidature :</u> Présenter le projet (choix de la thématique, nombre et profil des personnes formées...), le devis de formation (le coût, le programme et informations concernant l'organisme) et la lettre de refus de l'OPCA Joindre les qualifications des agents qui iront à cette formation</p> <p><u>De la réception de la notification et jusqu'au 15 novembre 2020 :</u> Transmission d'une attestation de formation, de toutes pièces justifiant du coût de la formation. Transmission de feuille de présence des agents aux formations Transmission de la fiche bilan et de l'attestation de réalisation.</p>

3-Groupes de parole pour les aidants professionnels (PH)

<p>Quoi</p>	<p>Soutien financier aux services souhaitant mettre en place en interne des groupes de parole en faveur des aidants professionnels intervenant auprès des personnes âgées et / ou handicapées.</p>
<p>Pourquoi</p>	<p>Développer le soutien aux intervenants professionnels.</p>
<p>Pour qui</p>	<p>Services d'aides et d'accompagnement à domicile intervenant auprès des personnes âgées et /ou handicapées.</p>
<p>Combien</p>	<p>Prise en charge de l'animation par un·e psychologue : 100 à 120 € / heure.</p> <p><u>Exemple pour 6 séances :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Montant min par h = 100€*2h=200€*6 séances= 1 200€ • Montant max par h = 120€*3h= 360€*6 séances = 2 160€ <p><u>Exemple pour 10 séances :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Montant min par h = 100€*2h=200€*10 séances= 2 000€ • Montant max par h = 120€*3h= 360€*10 séances = 3 600€ <p>Coûts salariaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 14€ / heure / agent non qualifié • 17€ / heure / agent qualifié <p><u>Pas de remplacement pour les encadrants</u></p> <p>Minimum 6 séances / maximum de 10 séances annuelles par service. Séances de 2h ou 3h</p>
<p>Comment</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien sous forme de groupe : échange autour des pratiques professionnelles se différenciant d'une action de formation visant à l'apport de connaissances • Animation par un·e psychologue • Au moins 6 séances par an • Participation des professionnels sur un temps de travail, rémunéré • Engagement du service à évaluer l'action.
<p>Informations impératives à transmettre & calendrier</p>	<p><u>Dans le dossier de candidature</u> : Décrire les modalités de mise en œuvre du groupe de soutien (fréquence, effectif du groupe, durée de chaque séance, volontariat, groupe ouvert ou fermé, durée du projet, lieu de réalisation, mutualisation avec un autre service, le public concerné) ; le profil de l'intervenant recherché ou en exercice (joindre CV et copie du diplôme) ; les choix méthodologiques ; le cadre de l'intervention : règles de fonctionnement, neutralité, confidentialité.</p> <p><u>De la réception de la notification et jusqu'au 15 novembre 2020 :</u> Evaluation de l'action, calendrier de l'année, attestations de présence Transmission de la fiche bilan et de l'attestation de réalisation.</p>

4-Soutien collectif aux aidants familiaux (PH)

Quoi	Soutien financier aux structures souhaitant mettre en place des lieux d'échanges collectifs pour les aidants familiaux.
Pourquoi	Mettre en place au niveau local des lieux d'échange et de parole animés par un psychologue, ou co-animé par un psychologue (type café des aidants) à destination des aidants familiaux.
Pour qui	Structures intervenant auprès des personnes âgées et/ou handicapées souhaitant développer des lieux d'échange en faveur des aidants familiaux.
Combien	<p>Prise en charge de l'animation par un·e psychologue : 100 à 120 € / heure.</p> <p><u>Ex pour 6 séances :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Montant min par h = 100€*2h=200€*6 séances= 1 200€ • Montant max par h = 120€*3h= 360€*6 séances = 2 160€ <p><u>Ex pour 10 séances :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Montant min par h = 100€*2h=200€*10 séances= 2 000€ • Montant max par h = 120€*3h= 360€*10 séances = 3 600€ <p>Minimum 6 séances / maximum de 10 séances annuelles par service. Séances de 2h ou 3h</p> <p>Et un forfait maximum de 1 500 € en fonction des moyens de communication, de coordination et d'accueil spécifiques proposés.</p> <p>Ce montant sera déterminé par la commission.</p>
Comment	<ul style="list-style-type: none"> • Programmation de plusieurs séances avec une continuité de l'animation. • Animation par un psychologue • Soutien collectif avec des groupes de 6 à 12 aidants • Au minimum 6 séances par an
Informations impératives à transmettre & calendrier	<p><u>Dans le dossier de candidature</u> : Décrire les modalités de mise en œuvre du soutien collectif (profil des aidants ciblés, méthode de communication, lieu choisi...) et le profil de l'intervenant recherché ou en exercice (joindre CV, copie du diplôme et devis du prestataire).</p> <p><u>De la réception de la notification et jusqu'à novembre 2020</u> : Evaluation de l'action, calendrier.</p> <p>Transmission de la fiche bilan et de l'attestation de réalisation.</p>